

Procès-verbal N° 13 de la Commission Foot Animation

Réunion du : 20/11/25

À : 10h

Présidence : Mr Sauveur ROMAGNOLE

Présents : Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY
Mrs Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU

Absents excusés : Mrs Didier CASANADA, Michel COLLADO

Assiste à la Réunion :

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 12 du 13/11

Rappel

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL

U12/U13 D1 DIPLOME OBLIGATOIRE : Module U13 / CFI U10-U13

U10 -U10/U11 DEVELOPPEMENT : Module U11 / CFI U10-U13

U8 – U8/U9 DEVELOPPEMENT : Module U09 / CFI U6-U9

JOURNEE DES CAPITAINES – SAMEDI 29 NOVEMBRE à ST ANASTASIE

GARCONS U12/U13 de 9H30 à 12H30

ET

FILLES U12-U13-U14-U15-U16-U17-U18 de 14H00 à 17H00

Championnat U12/U13

Rappel : 2em Tour PITCH le Samedi 21 Février 2026

➤ **FORFAITS MATCHS / Article 24 des RG**

U12 U13 D4 C

Cavillargues 2 / St Paulet du 22/11 : Forfait de Cavillargues 2 Amende 30€

➤ **Retour CSR :**

- Report des matchs pour arrêtés municipaux du 15.11.25 sont reprogrammés le 29 NOVEMBRE 2025.

- Dossier n°2025/2026-CSR- 103

Match n°54454311 du 08/11/2025

REDESSAN OC (526898) / Ent SBFCJ (551488)

Dit match perdu par pénalité : - 1 Point à l'équipe de Ent SBFCJ (551488) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de REDESSAN OC (526898)

➤ **REPORT MATCH**

Match du 1/11 Chamborigaud / FC Uzes D4 Poule B est Fixé au 29/11

Championnat U12

Les matchs NON-JOUES du 15/11 pour Arrêté Municipal SONT REMIS au SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025

Foot Animation - U10 à U10/U11

LORS DES PLATEAUX DE U6 à U10/U11 : LE CONTROLE DES LICENCES EST OBLIGATOIRE
AVANT LE DEBUT DES PLATEAUX.

- Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : Début 9h30
- Nîmes OL : Plateaux U10 et U10/U11 : Début 14h00
- Cavillargues : Plateaux U10/U11 : Début 9h30

- Forfait / Art 24 des RG : Amende 30€

- U10/U11 Manduel PI 50 du 15/11 : 30€
- U10/U11 Rodilhan PI 06 du 15/11 : 30€

Foot Animation - U6 à U8/U9

Vous pouvez trouver le « guide pratique du football animation » dans la rubrique « Documents puis Compétitions »

➤ ART 53 ET 72.3 RG (amende : 25 euros) NON-TRANSMISSIONS DE LA FEUILLE DE PLATEAUX

➤ FORFAIT Art 24 des RG Amende 30 €

- U8/U9 Venejan PI 45 du 22/11 30€

Dates FUTSAL U6 2025/2026

- Samedi 29 Novembre (16h30)
- Samedi 13 Décembre (16h30)
- Samedi 10 Janvier (16h30)

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : Début 13h30

Sommières : Plateaux U6 à U9 : Début 13h30

AS Vers : Plateaux U8 du 15/11 à 15h00 à Vers

Foot Animation - FEMINIINES

SAMEDI 29 NOVEMBRE

JOURNEE DES CAPITAINES FILLES à ST ANASTASIE de 14H00 à 17H00 (U12-U13-U14-U15-U16-U17-U18)

Rappel : Pitch Féminin 1er Tour le Samedi 14 Février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA



La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

